



**MAIRIE  
DE VILLECRESNES**  
Place Charles de Gaulle  
94440 Villecresnes

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016**

**DELIBERATION N° 2016-044**

**PROCEDURE DE RETROCESSION D'UNE CONCESSION ACQUISE  
PAR MONSIEUR RAYMOND CHAPUT A MONSIEUR FRANCK  
FERNANDES ET A MADAME NATHALIE FERNANDES EPOUSE  
PORTELA**

**Présents :**

*M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, M. Jacques LOCHON, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, M. André ARDIOT, M. Daniel SCHREIBER, Mmes Monique MONTEMBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, M. Michel PINJON, M. Gilles GUILLAUME, Mme Denise DAVID, M. Didier FABRE, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, M. Didier GIARD, Stéphane RABANY, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU.*

**Absents représentés :**

*Monsieur Valère VILLA représenté Par Monsieur Thierry DEBARRY,  
Mme Isabelle LAFON représentée par Madame Véronique DRIOT-ARGENTIN  
Madame Françoise VILLA représentée par Monsieur Daniel SCHREIBER,  
Mme Karina BUYSE représentée par Monsieur Jacques LOCHON  
Mme Marie-Laure HIRON représentée par Madame Monique MONTEMBAULT,  
Mme Annie-France VIDON représentée par Monsieur Didier GIARD  
Mme Anne-Marie MARTINS représentée par Monsieur Didier FABRE.*

*Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit, dans son article L.2122-22 alinéa 8, que par délégation du conseil municipal, le Maire peut prononcer la délivrance et la reprise des concessions ;

Considérant que par délibération en date du 29 mars 2014, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à exercer cette faculté ;

Considérant la demande par lettre en date du 10 février 2016, de Monsieur Raymond CHAPUT, domicilié 14, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Villecresnes (Val-de-Marne) qui propose la rétrocession de sa concession temporaire acquise le 23 mars 1993 dans 1<sup>ère</sup> division, emplacement 104 dans le cimetière de Villecresnes à Monsieur Franck FERNANDES domicilié 5 Ter allée des Frênes à Villecresnes (Val-de-Marne) et à Madame Nathalie FERNANDES épouse PORTELA domiciliée 52 rue du Paradis à Auxy (Loiret) , ses neveux ;

Sur proposition de Madame Martine BILLET, et après en avoir délibéré ;

**A L'UNANIMITE**

**Article 1 :** Approuve la procédure de rétrocession de sa concession temporaire acquise le 23 mars 1993 dans 1<sup>ère</sup> division, emplacement 104 dans le cimetière de Villecresnes à Monsieur Franck

FERNANDES domicilié 5 Ter allée des Frênes à Villecresnes (Val-de-Marne) et à Madame Nathalie FERNANDES épouse PORTELA domiciliée 52 rue du Paradis à Auxe (Loiret), ses neveux ;

**Article 2 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, Messieurs Raymond CHAPUT, Franck FERNANDES et Madame Nathalie FERNANDES épouse PORTELA.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, an, susdits,  
Pour copie conforme  
Le Maire, Vice-président du T11  
Gérard GUILLE

